



PROGRAMME APEF

Termes de référence

Atelier de travail sur les propositions de révision et d'amendements de la loi 14/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques

du 24 au 27 mai 2021, Centre d'Accueil et de Formation de Mara, Tchad

1. Contexte et justification

Le programme d'appui à la gestion concertée des aires protégées et écosystèmes fragiles du Tchad (APEF), financé par l'Union Européenne (UE), court de 2017 à 2023. Il s'agit de la continuité de l'appui donné par l'UE en vue de la conservation et à la gestion durable de la diversité biologique du Tchad, qui existe depuis plus de 25 ans.

« L'objectif global du programme APEF est de promouvoir la conservation durable et concertée de la faune sauvage, de la biodiversité et du patrimoine du Tchad au bénéfice des populations, de manière à ce que les capacités des institutions en charge de conservation de la biodiversité, des aires protégées et du patrimoine soient renforcées dans la perspective d'une meilleure durabilité institutionnelle, politique, technique et financière ».

Parmi les résultats attendus de ce programme, figure le renforcement des institutions de conservation de la biodiversité et des aires protégées, notamment par la révision du cadre juridique pertinent. Dans le cadre de l'appui à la révision du corpus législatif et réglementaire relatif à la conservation au Tchad, une équipe de consultants a été recrutée. L'objectif principal de cette mission d'expertise est de « venir en appui au Comité de révision des stratégies et des textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection de l'environnement, de l'eau et de la pêche ».

A la suite de deux missions qui se sont déroulées en décembre 2019 et en février 2020, un rapport faisant un état des lieux du cadre juridique de la conservation au Tchad a été produit, puis examiné et validé lors d'un atelier en septembre 2020. Les participants à cet atelier ont émis un certain nombre de recommandations et propositions en vue de compléter le rapport et de réviser les dispositions de la loi 14/2008. Un consensus s'était dégagé sur la double nécessité de réformer en profondeur la loi, tout en maintenant des repères déjà existants mais nécessaires à sa mise en œuvre effective par les agents et les citoyens.

En raison de l'exhaustivité du rapport sur l'état des lieux et des propositions émises pendant l'atelier de septembre, les consultants ont travaillé sur un projet de révision de la loi 14/2008 dans le but d'avoir un texte exhaustif à débattre avec les membres du Comité de révision des textes.

L'atelier organisé du 24 au 27 mai 2021 vise donc à présenter et discuter ce projet en vue de l'enrichir et l'amender de manière consensuelle, de s'assurer que l'ensemble des préoccupations émises par le Comité ont été prises en compte et de retravailler sur une nouvelle version qui sera soumise à un débat plus large dans les prochains mois.

2. Objectifs

L'objectif général de l'atelier est de valider une version provisoire du projet de texte révisé en vue d'une diffusion plus large. A la fin de l'atelier le projet de Loi est validé par le Comité de Révision des Textes du MEP et par les partenaires techniques.

Les objectifs spécifiques sont de :

- présenter les propositions de modifications et d'amendements de la loi 14/2008 élaborées par le groupe de consultants de l'APEF,
- expliquer et justifier les choix de restructurations et les innovations insérées dans le projet de texte,
- examiner le projet de texte sous le prisme technique et juridique pour chacune de ses parties,
- identifier précisément les points à retravailler, les préoccupations qui n'ont pas suffisamment été prises en compte,
- formuler des recommandations juridiques et techniques à intégrer dans le projet de texte.

3. Résultats attendus :

- Les participants se sont appropriés le projet de texte et ont compris les arguments le sous-tendant,
- Les participants ont formulé des recommandations et propositions pour l'amélioration du projet de texte,
- Les participants ont approuvé une liste de textes réglementaires prioritaires à élaborer,
- Les participants ont validé le projet de texte qui tiendra compte des nouveaux éléments.

4. Méthodologie :

L'atelier se déroulera pendant 4 jours au centre d'accueil et de Formation de Mara.

Il se déroulera de manière participative avec la mise en place de groupes de travail restreints, permettant à tous les participants d'examiner les différentes parties du projet de texte et d'émettre des recommandations à la fois techniques et juridiques tant sur le fond que sur la forme des dispositions.

Les travaux en groupe seront présentés et validés lors de plénières.

La dernière demi-journée de l'atelier sera consacrée à :

- La présentation synthétique des propositions de modifications et recommandations émises par les participants ;
- la validation provisoire du projet de texte révisé tenant compte des recommandations émises,
- l'agenda des prochaines étapes concernant la finalisation du projet de texte révisé, la validation de la liste des textes réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de la loi révisée, la diffusion du projet de texte à l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels.

5. Participants :

Cet atelier est un atelier de travail et de révision du projet de texte proposé par l'équipe de consultants de l'APEF, il est donc conçu pour les membres du comité de révision des textes accompagnés de quelques techniciens du ministère de l'environnement identifiés par les membres du Comité.

L'atelier inclura également la participation de l'équipe de l'APEF et de quelques experts et partenaires techniques identifiés en dehors du Ministère de l'Environnement qui pourront apporter une expertise supplémentaire pour des aspects spécifiques du projet de texte.

6. Logistique

L'atelier se déroulera au Centre d'Accueil et de Formation de Mara du 24 et le 27 mai 2021.



Agenda de l'atelier de travail sur les propositions de révision de la Loi 14/2008

Centre d'accueil et formation de Mara, 24-27 mai 2021

	Lundi 24 mai	Mardi 25 mai	Mercredi 26 mai	Jeudi 27 mai
8h00-9h00	Arrivée et accueil des participants	Restitution travaux en groupe Titre I (suite)	Restitution et débat en plénière Titre II	Restitution et débat en plénière Titre VII
9h00	Mot d'ouverture du MEPDD			
9h10	Mot d'ouverture de la coordination APEF			
9h20	Adoption de l'agenda			
9h30	Tour de table			
9h40	Présentation du contexte et des objectifs de l'atelier (experts APEF)			
9h50	Présentation de la proposition de texte révisé (experts APEF)			
10h30	Pause-café	Pause-café	Pause-café	Pause-café
11h00	Présentation de la proposition de texte révisé (suite)	Travaux en groupe (Titres II, III, IV, V, VI et VII)	Restitution et débat en plénière Titre III	Discussion sur la liste des textes règlementaire prioritaires
12h00	Constitution et organisation des groupes de travail			
13h00	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner
14h15	Travaux en groupe sur Titre I (tous les groupes)	Travaux en groupe (Titres II, III, IV, V, VI et VII)	Restitution et débat en plénière Titre IV	Plénière : Validation des propositions et feuille de route
15h45	Pause-café	Pause-café	Pause-café	Pause-café
16h00-17h00	Restitution travaux en groupe Titre I (première partie)	Travaux en groupe (Titres II, III, IV, V, VI et VII)	Restitution et débat en plénière Titre V-VI	Clôture de l'atelier